



Pour participer au concours, il faut :

1. Etre un étudiant inscrit au sein d'un établissement public ou privé du Congo, quelle que soit votre filière
2. Avoir une passion pour l'argumentation
3. Défendre un cas de violation des droits humains en lien avec la préservation de l'environnement
4. Enregistrer une vidéo de 5 minutes
5. Envoyer un formulaire d'inscription + votre vidéo à la Délégation de l'Union européenne **au plus tard le lundi 22 novembre 2021 (23h59)** à l'adresse mail suivante : DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-CONCOURS-ELOQUENCE@eeas.europa.eu

A présent, lisez le règlement complet !

Dans le cadre de la « Quinzaine des droits de l'Homme », la Délégation de l'Union européenne République du Congo avec le soutien de l'Ambassade de France, organise la 7^{ème} édition du Concours d'éloquence et de plaidoyer « Nouvelle formule ». Cette année, en lien avec la COP26 qui s'est tenue à Glasgow au mois de novembre, le thème général du concours est : « Pour la planète, j'ose prendre la parole. »

Objet du concours

Art 1 : Cette compétition vise à mettre à l'honneur dans toute sa globalité, la question des Droits de l'Homme, valeurs fondatrices de l'Union européenne et de ses Etats membres, en stimulant la réflexion, les acquis théoriques, la culture générale et les talents d'orateur des étudiants.

Les candidat(e)s doivent s'exprimer sur une situation d'atteinte aux droits humains en lien avec le thème général « Pour la planète, j'ose prendre la parole » et en cohérence avec les sous-thèmes suivants : préservation de l'environnement, lutte contre le changement climatique, assainissement, protection de la biodiversité, droits des peuples autochtones, gouvernance forestière, aires protégées, etc. L'intervention devra porter sur une cause concrète tirée de l'actualité 2020 ou 2021.

L'argumentation sera étayée par des références à des textes à la fois juridiques, philosophiques, sociologiques, journalistiques voire scientifiques selon les cas. Les candidats devront ainsi faire preuve d'ouverture d'esprit, de culture générale et démontrer leur capacité à appréhender une thématique de façon multidimensionnelle.

Qui peut participer ?

Art 2 : Le concours est désormais ouvert aux étudiants des universités, des instituts, des écoles de formation professionnelle, publics comme privés de Brazzaville et Pointe-Noire, **toutes filières confondues** (droit, littérature, médecine, géologie, gestion d'entreprise, administration, sociologie, anthropologie, géographie, histoire, journalisme, etc.).

Qu'est-ce qui change globalement par rapport aux éditions précédentes ?

Cette année encore, la compétition s'inscrit dans le contexte de la pandémie du Covid-19, dimension qui a amené les organisateurs à repenser le concours dans son approche et dans son format.

Art. 3 : nouvelles dispositions

1) Il est ouvert à tous les étudiants **sans réserve de filière ou de niveau**

2) Il passe de « Concours de plaidoirie » à « **Concours d'éloquence et de plaidoyer** » afin de marquer son ouverture vers d'autres. Cela signifie que l'approche juridique d'un sujet n'est plus la seule à être prise en compte. Le concours privilégie donc un traitement multidimensionnel du sujet.

3) **Les candidatures sont désormais individuelles**

4) La phase de présélection sur présentation d'un sujet écrit est désormais révolue ! C'est sous la forme d'une vidéo que les candidates doivent envoyer leurs interventions.

5) Le dépôt des dossiers n'est plus physique mais électronique. Une boîte fonctionnelle a été créée pour l'occasion.

6) A l'exception de la finale, le sujet du concours de plaidoyer est laissé au libre choix des candidats. Chaque étudiant a le loisir de traiter le sujet qu'il veut, pourvu qu'il soit tiré de l'actualité récente et en lien avec le thème général « Pour la planète, j'ose prendre la parole ».

Art 4 : Chaque étudiant(e) participant doit être régulièrement inscrit au service de la scolarité de son établissement d'origine. Une copie de la carte d'étudiant ou document en tenant lieu (en cours de validité) devra être intégrée au dossier de candidature.

CALENDRIER

Présélections

Le candidat doit envoyer une vidéo de 5 minutes présentant l'intégralité de son intervention, au plus tard, le lundi 22 novembre à 23h59 au plus tard.

L'inscription se compose obligatoirement des 2 éléments suivants :

1. Le formulaire de candidature dûment rempli disponible en ligne, accompagné des pièces justificatives demandées.
2. Une vidéo du (de la) candidat(e) présentant l'intégralité de son intervention. Attention : aucune mention de votre identité ne doit figurer dans la vidéo.
 - * Durée : 5 minutes
 - * Cadrage : face caméra
 - * Pas de montage
 - * Pas de mise en scène à ce stade de la compétition.

Les dossiers complets des candidats (formulaire d'inscription dûment rempli, vidéo et pièces justificatives) devront être impérativement envoyés **au plus tard le lundi 22 novembre 2021 à 23h59 par mail à l'adresse suivante : DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-CONCOURS-ELOQUENCE@eeas.europa.eu**

Vous recevrez automatiquement un accusé de réception dans les 24 heures qui suivront l'envoi s'il s'agit d'un jour ouvrable. Le cas échéant, l'accusé de réception vous sera envoyé le lundi suivant si le document est envoyé vendredi après 13h ou le week-end. Attention ! N'oubliez pas de vérifier dans vos spams ! Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de soumettre une nouvelle fois votre candidature ou d'appeler au 05 500 24 00.

Le non-respect des conditions de présentation du plaidoyer tel que stipulées ci-dessus, entraîne de facto le retrait de votre dossier et l'annulation de votre participation.

Art 5 : Un comité de pré-sélection composé des principaux partenaires du concours sélectionnera les 10 meilleurs candidat(e)s. Ils (elles) seront informé(e)s des résultats le jeudi 24 novembre dans l'après-midi. Dans le même temps, les sujets des phases finales (demi-finale et finale) leur seront communiqués pour faciliter la préparation de leurs interventions. Seuls les candidat(e)s sélectionné(e)s seront prévenu(e)s, par téléphone et par mail.

Ces 10 candidat(e)s seront informés des conditions d'organisation de la suite du concours et pourront poser des questions s'ils le souhaitent.

Critères de présélection

Les candidat(e)s seront jugé(e)s sur :

- L'argumentation s'appuyant sur différentes ressources : textes de loi, études, rapports d'experts, articles
- La force de conviction (sobriété, sincérité, aisance orale, capacité à défendre son sujet)
- Le respect du temps de parole (Tout dépassement du temps de parole constitue un facteur défavorable)

Demi-finale

Art 6 : Une demi-finale départagera les 10 candidat(e)s en lice. A l'issue de cette demi-finale, les cinq meilleur(e)s d'entre eux (elles) seront sélectionnées pour disputer la finale.

Art 7 : La demi-finale se déroulera de la façon suivante :

Première partie

- Tirage au sort pour l'ordre de passage
- Annonce des noms des candidats et de l'ordre de passage
- Annonce du sujet de la demi-finale
- Lancement des plaidoyers
- Evaluation par les membres du jury

Deuxième partie

- Retrait du jury et délibération (dans une salle à part)
- Retour du jury et annonce argumentée des résultats
- Réaménagement de la scène

Finale

Art 8 : La finale mettra aux prises les cinq candidat(e)s finalistes de la demi-finale.

La finale se déroulera de la façon suivante :

Première partie

- Tirage au sort pour l'ordre de passage
- Annonce des noms des candidats et de l'ordre de passage
- Annonce du sujet de la finale
- Lancement des plaidoyers
- Evaluation par les membres du jury

Deuxième partie

- Retrait du jury et délibération (dans une salle à part). En cas de difficulté à départager les équipes, la voix du Président du Jury est prépondérante.
- Retour du jury et annonce argumentée du palmarès du 5^e au 1^{er} Prix
- Réaménagement de la scène pour la remise des prix

Recommandation : pour la demi-finale comme pour la finale, les candidat(e)s doivent garder à l'esprit qu'ils participent à un concours d'éloquence. Par conséquent, ils et elles doivent être conscient qu'une argumentation aussi parfaite soit-elle, ne constitue pas une bonne prestation si elle est exprimée de façon terne.

A l'inverse, un plaidoyer réalisé avec beaucoup d'aisance orale mais mal ou trop peu fondée du point de vue de l'argumentaire ne constitue pas non plus une bonne prestation. On retiendra de ce qui précède que les candidats doivent in fine, s'efforcer de respecter l'ensemble des critères ci-dessus énoncés.

Annnonce des résultats

Art 9 : A l'issue des délibérations de la finale, c'est au Président du Jury qu'il appartiendra d'annoncer les résultats. Le palmarès sera présenté dans l'ordre décroissant, du 5^{ème} au 1^{er} Prix.

Le jury sera également invité à se prononcer sur le (la) candidat(e) qui individuellement, se sera le (la) mieux démarqué(e) par son aisance orale et son élocution, sa capacité à convaincre, son charisme et sa capacité à « tenir la scène ». Ce ou cette candidat(e) se verra décerner un prix spécifique dénommé « Prix de l'éloquence ».

Art 10 : La demi-finale et la finale se dérouleront en présentiel, face au jury réuni pour l'occasion. En raison des mesures sanitaires en vigueur, seul un nombre limité de personnes seront autorisées à y prendre part et dans une jauge de 50 personnes maximum au total (jury, candidats, médias et équipe d'organisation compris).

Remise des prix

Art 11 : A l'issue de la finale, 5 prix seront décernés par le jury :

- **1^{er} Prix (1 Lauréat):**
 - 1 ordinateur portable (offert par l'Ambassade de France)
 - 1 smartphone
 - 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
 - 1 lot d'objets promotionnels de l'Union européenne
- **2^e Prix (1 lauréat):**
 - 1 ordinateur portable (offert par l'Ambassade de France)
 - 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
 - 1 lot d'objets promotionnels de l'Union européenne
- **Du 3^e au 5^e prix (3 finalistes) - Par finaliste :**
 - 1 tablette tactile
 - 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
 - 1 lot d'objets promotionnels de l'Union européenne
- **Demi-finalistes (5 candidats) – Par candidat :**
 - 1 clé USB de
 - 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
 - 1 lot d'objets promotionnels de l'Union européenne
- **Prix de l'éloquence (1 lauréat) - Le contenu sera dévoilé lors de la finale.**

Obligations des participants

Art 12 : Les candidats s'engagent à accepter les demandes d'entretiens sollicitées par la presse.

Art 13 : Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient prises durant leur prestation et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs dans le cadre de la couverture médiatique liée au concours, dans les jours qui suivent et/ou à titre d'illustration des actions de l'Union européenne et ses partenaires mettent en œuvre au Congo. Ils (elles) acceptent également que leurs vidéos soient diffusées en tout ou partie pour la promotion du concours. Pour l'exploitation de ces images (photos ou vidéos) aucune rémunération gratification d'aucune sorte ne pourra être sollicitée.

Annulation du concours

Art 14 : En cas d'intempéries ou incidents majeurs entraînant l'absence de la moitié des candidats ou empêchant le déroulement serein des épreuves, la Délégation de l'Union européenne se réserve la possibilité d'annuler la phase finale du concours.

1) Responsabilités

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo ne pourra en aucun cas être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours, ses modalités et/ou Prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

La Délégation ne pourra non plus être tenue pour responsable du contenu des interventions, ces derniers reflétant exclusivement l'opinion des participants au concours.

2) Exclusion des participants

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo peut également annuler la participation de tout candidat n'ayant pas respecté le présent règlement ou dont le comportement, les propos se révéleraient contraires aux valeurs qu'elle promeut. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

3) Acceptation des conditions de participation

Le fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Délégation de l'Union européenne en République du Congo
(Règlement révisé en Novembre 2021)